



**N° DRT – DD211100AT**

**La Présidente du Conseil départemental  
de la DROME,**

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

**Vu** le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de voirie routière,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales (Article 131.3 notamment),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et notifiée par les textes subséquents,

**Vu** la demande présentée le 15 juillet 2021 par M. Gaël CHARMETTE, Régisseur de la société « LES ASTRONAUTES »,

**Vu** l'avis favorable du Responsable du CTD de Die,

**Vu** l'avis favorable de la commune de Glandage,

**Considérant** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique et de réduire autant que possible les entraves à la circulation,

**Considérant** qu'afin de réaliser les séances de prises de vues pour les besoins d'un court métrage intitulé « VERCORS », il y a lieu de réglementer la circulation,

# ARRETE

## ARTICLE 1

Les prises de vue se dérouleront :

- le samedi 11 septembre 2021 de 8h00 à 22h00 et,
- le dimanche 12 septembre 2021 de 7h00 à 14h00

➤ sur la RD 539 du PR 20+000 au PR 20+500

sur la commune de Glandage, hors agglomération.

## ARTICLE 2

La départementale 539 **sera fermée à la circulation** aux jours et heures indiquées à l'article 1.

Une déviation sera mise en place par la route D624 puis par la voie communale « Le chemin des diligences » sur la commune de Glandage.

Des panneaux informant de la fermeture de route et de déviation seront installés en amont et en aval de la zone de fermeture et aux principales intersections.

La demande de toute personne ayant la nécessité d'emprunter la portion de la route neutralisée pour une raison impérieuse ou grave, celle des forces de secours ou de l'ordre, et des services d'entretien et d'exploitation des routes départementales sera prise en compte immédiatement.

L'organisateur devra avoir une police d'assurance couvrant les dégâts occasionnés au domaine public, ainsi que tout incident éventuel.

## ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place et entretenue par les organisateurs et sous leur entière responsabilité.

Pour la fermeture de la route, le CED de Chatillon assistera l'organisateur pour mettre en place la signalisation.

## ARTICLE 4

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'Administration, si celle-ci venait à être recherchée pour tous accidents qui seraient la conséquence de l'inobservation de la présente réglementation.

## ARTICLE 5

M. le Directeur des Déplacements de la Drôme,  
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

## ARTICLE 6

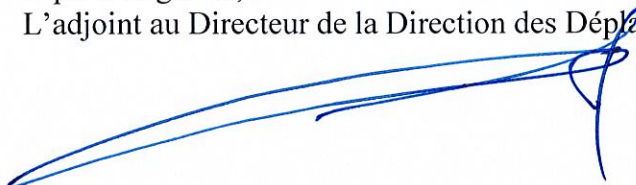
Copie sera adressée à :

- Mme Martine CHARMET et M. Bernard BUIS, Conseillers départementaux du canton du Diois,
- M. le Maire de Glandage (*mairieglandage@orange.fr*),
- M. le Responsable du Centre Technique Départemental de Die,
- « LES ASTRONAUTES » M. Gaël CHARMETTE, Régisseur (*gach.prod@yahoo.fr*),
- CODIS 26/Officier de Permanence – 235, Route de Montélier – CD 119 – B.P. 147  
26905 VALENCE Cedex 9 (*prevision@sdis26.fr*),
- Samu Drôme (*samu26@ch-valence.fr*),
- Mme Amina HAEGEL, RAA (*sos-courrier@ladrome.fr*).

Fait à Valence, le 30 juillet 2021

La Présidente du Conseil départemental de la Drôme,  
et par délégation,

L'adjoint au Directeur de la Direction des Déplacements,



**Pascal-Eric CHOMEL**

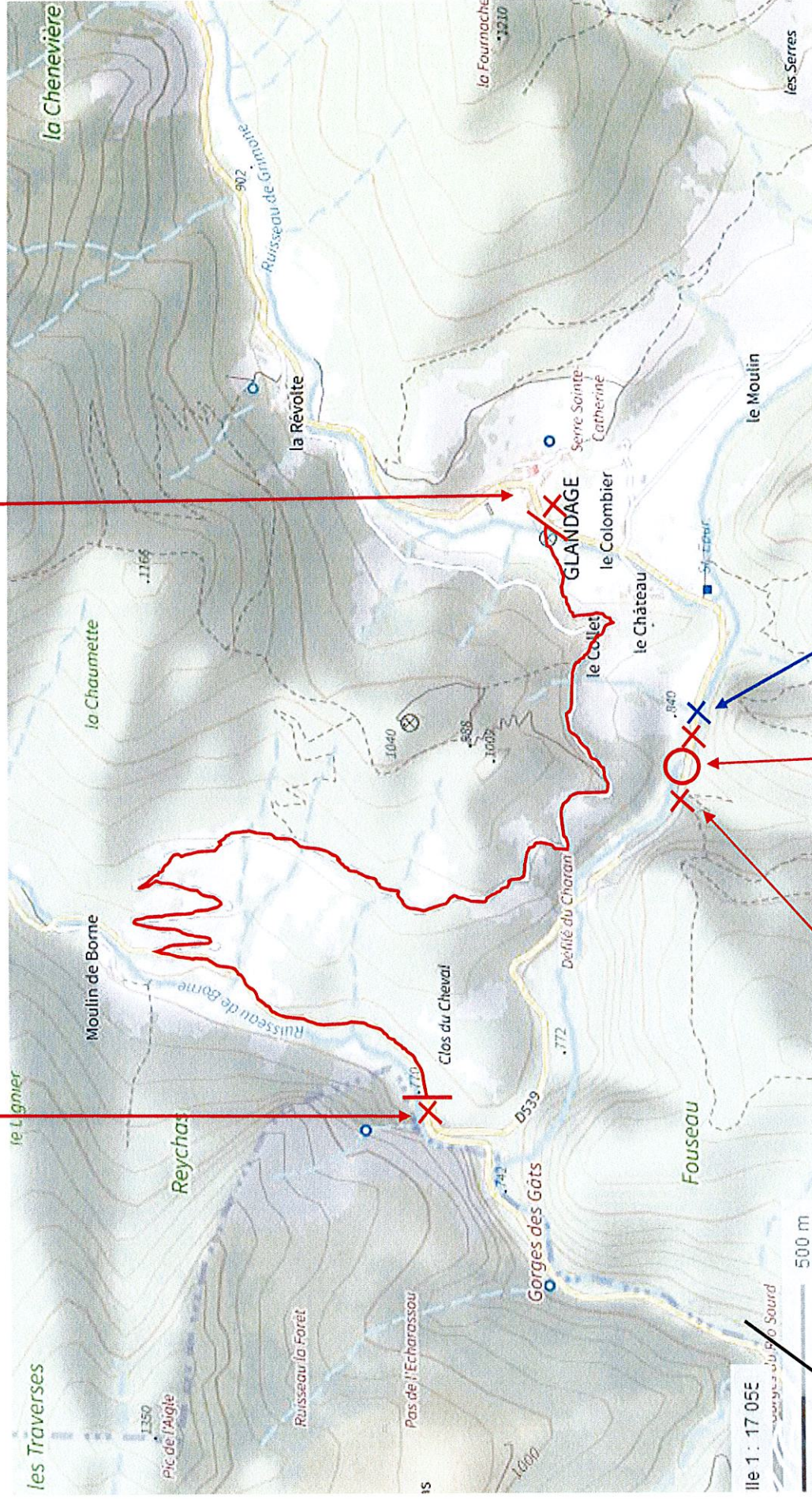
PJ : Plan





**BLOCAGE ROUTIER**  
Déviation

**BLOCAGE ROUTIER**  
Déviation



Vers Châtillon-en-Diois

**BLOCAGE ROUTIER**

**ZONE DE TOURNAGE**

**PARKING**

